

Typologie des ASA d'irrigation du département des Pyrénées-Orientales

Cette typologie a été établie dans le cadre d'une étude financée par la région Languedoc-Roussillon, en vue de l'évaluation des travaux à inscrire au XII^e Plan Etat – Région.

Des entretiens ont été réalisés auprès d'une quarantaine de directeurs d'ASA (avec un sur-représentation des grosses ASA), complétés par l'envoi du même questionnaire aux 210 autres ASA. 80 réponses ont été reçues, ce qui amène à un chiffre de 110 enquêtes exploitables.

Le département des Pyrénées-Orientales se compose d'une zone de montagne qui occupe les $\frac{3}{4}$ de la surface et d'une zone de plaine. Il est occupé par les bassins versants des 3 fleuves principaux (Agly-Têt-Tech) auxquels s'ajoutent les hauts bassins du Sègre et de l'Aude.

La montagne représente d'importantes ressources en eaux de par la surface d'impluvium ainsi que l'enneigement. S'y ajoutent les retenues créées depuis un siècle.

On distingue 2 phases de construction des canaux :

- au moyen âge à l'initiative des seigneurs et des abbayes ;
- au XIX^e siècle avec le développement industriel.

La grande majorité des canaux a eu une fonction énergétique (moulins et forges) à laquelle s'est ajoutée l'irrigation et parfois d'autres fonctions (eau potable, salubrité, alimentation de fossés militaires...).

La typologie des ASA a été construite à partir d'une analyse en composantes principales sur les données quantitatives. Sur les 4 classes ainsi obtenues, une analyse de l'ensemble des données qualitatives et quantitatives a été menée.

La classe 1 se compose de petits réseaux de montagne.

Leur vocation agricole a fortement diminué.

Néanmoins les adhérents dont beaucoup sont retraités ou double-actifs s'impliquent fortement dans l'entretien du canal. Le rôle très faible ne permet pas la réalisation de travaux, ce qui entraîne des risques importants de dégradation des ouvrages. L'irrigation concerne essentiellement des jardins particuliers et quelques prairies.

La classe 2 regroupe des réseaux moyens de montagne.

La topographie et la longueur des têtes mortes entraînent des coûts d'entretien élevés. Les communes s'impliquent fortement aussi bien pour l'entretien que pour les travaux en raison du rôle capital de ces canaux dans la vie et l'économie locale (prairies irriguées, alimentation des sources utilisées pour l'AEP).

Ce sont des canaux qui sont soumis aux risques les plus forts de dégradation.



La classe 3 regroupe des réseaux moyens, mais situés en plaine. Si les coûts sont moindres que ceux de la classe 2, le soutien des communes fait souvent défaut. De plus les développements urbains empiètent sur les périmètres, d'où des problèmes de recouvrement et des déversements d'eaux pluviales dans les canaux. C'est dans ce groupe d'ASA que le renouvellement des syndicats est le plus difficile.

La classe 4 se compose des grands réseaux, de plaine mais aussi de montagne (Cerdagne). Les canaux ont des débits importants et de vastes périmètres très peu touchés par la déprise agricole. Des travaux importants sont régulièrement réalisés pour améliorer le fonctionnement des réseaux ou la création de réseaux sous pression. Par contre, des difficultés apparaissent pour le fonctionnement des branches secondaires.

Au cours des entretiens, les directeurs d'ASA ont évoqué des fonctions des canaux autres que l'irrigation :

- ✓ l'alimentation des sources (en montagne) et des nappes (en plaine) destinées à l'eau potable ;
- ✓ le maintien d'un paysage verdoyant, diversifié et accueillant ;
- ✓ la contribution à l'évacuation des eaux pluviales, qui soulève toutefois un grave problème de responsabilité ;
- ✓ le maintien d'un tissu social et de vie rurale ;
- ✓ un patrimoine historique et architectural qui pourrait sans doute trouver une valorisation touristique.

Néanmoins, ces ASA rencontrent de nombreuses difficultés liées à la déprise agricole et aux coûts d'entretien de leurs ouvrages. Les directeurs ont évoqué le regroupement d'ASA à la fois pour simplifier les tâches administratives, recruter du personnel et disposer d'autofinancement pour réaliser les travaux. A l'heure où l'irrigation en France est soumise à de nombreuses attaques, il serait dommageable qu'une réglementation aveugle vienne remettre en cause ces canaux qui ont plusieurs siècles d'existence et dont le rôle en matière d'aménagement du territoire et de développement durable est considérable.

Jacques FERAUD
Chef du Service de l'Eau

